

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement

Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Guillaume Gelée, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Michel Jarrety, *professeur à la Sorbonne.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Air 2010 a amené son lot de transformations, qui ont aussi touché le domaine de la formation. Ainsi, le Centre d'enseignement militaire supérieur Air a été créé dans ce cadre pour prendre à son compte la mission de conduite de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de l'air sous l'autorité du général commandant les Écoles d'officiers de l'armée de l'air et avec le soutien du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Au-delà des changements de structures, les objectifs restent les mêmes : il s'agit, par le biais des *Carnets du Temps*, de mettre à la disposition de « l'honnête capitaine du XXI^e siècle » trois cents idées maîtresses réparties dans onze disciplines, publiées par cycles de trois ans, puis actualisées à l'issue de chaque cycle.

Rédigées dans un langage clair et didactique, supervisées par des personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le comité pédagogique et qu'il convient ici de remercier chaleureusement pour leur précieuse contribution, ces idées de référence constituent un fonds culturel indispensable aux jeunes officiers que vous êtes, appelés à évoluer dans un monde toujours plus complexe. Au cours de votre carrière, il vous faudra souvent vous situer dans des environnements difficiles à appréhender, afin de prendre la bonne décision au bon moment.

Dans un tel contexte, une culture générale affermie et un solide bon sens demeurent les meilleures armes au service du chef militaire.

La lecture régulière de cette publication, à laquelle le CESA participe pour une large part, vous fera découvrir des horizons nouveaux, et contribuera à vous préparer au mieux à assumer vos responsabilités futures.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Colonel Éric Nicod,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air

Objectifs pédagogiques des publications du CEMS Air

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Question'Air*

Question'Air complète *Les Carnets du Temps* et renforce la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Tour d'horizon*

Tour d'horizon constitue des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Il permet de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Question'Air*. Il est destiné à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Éric Nicod

Responsable qualité :
M. Roland Denis

Rédacteur en chef :
Lcl Nicolas Naudin

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Jeanne Thiberge

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adj Jean-Paul Talimi
Sgt Cassandre Davaix
Sgt Fanny Coffin

Rédacteurs en chef techniques :

Cne Denis Poucet
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Avt Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA) 26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Dominique Birades
Tirage 5 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

Les ventes d'armes conventionnelles 4

Économie

Les théories monétaires 6

Stratégie

Les dimensions non militaires de la stratégie 8

Philosophie

Kant : souveraineté et droit international 10

Géopolitique

Problèmes géopolitiques du Sahara 12

Histoire de l'aéronautique militaire

Les conflits de l'entre-deux-guerres et la puissance aérienne 14

Droit et institutions

Les grands principes budgétaires 16

Sciences

La biodiversité 18

Histoire

Humanisme et Renaissance 20

Pensée politique

Le pouvoir 22

La bibliothèque essentielle

Camus – L'Homme révolté 24

Une œuvre remarquable du cinéma

Capitaine Conan 26

Résonance du passé

Pourquoi la biodiversité est-elle en perte de vitesse ? 27

Au fil de la plume 28

Les ventes d'armes conventionnelles

Entre transparence, morale et intérêts économiques, les puissances étatiques doivent procéder à des arbitrages complexes, en matière de ventes d'armes, qu'on se doit d'observer avec réalisme.

Si l'actualité internationale est très largement marquée par les menaces terroristes, les incertitudes liées à la prolifération des armes de destruction massive, en particulier dans le domaine nucléaire, ou encore par les conséquences éventuelles des changements climatiques, nul ne saurait négliger pour autant la question des ventes d'armes conventionnelles dans l'étude des phénomènes internationaux. La prise de conscience des excès de la guerre froide en matière de course aux armements et le poids des opinions publiques ont très largement contribué à un volontarisme des grandes puissances dans le sens d'une meilleure régulation et d'une plus grande transparence en matière d'exportations d'armement. Ces évolutions positives sont à observer sans ignorer par ailleurs la compétition économique que se livrent quelques États.



DR

L'AK-47 Kalachnikov, fabriqué à plus de 100 millions d'exemplaires depuis 1947, reste le fusil d'assaut le plus répandu dans le monde.

Le volontarisme des États pour une régulation internationale

Le Registre des armes conventionnelles créé en 1991 par les Nations unies incite très fortement les États membres de l'organisation à présenter des données concernant leurs ventes d'armes conventionnelles lourdes.

L'Union européenne a fait preuve, de son côté, d'une réelle volonté de montrer l'exemple, en adoptant son **Code de conduite** qui oblige les États et les sociétés d'armement à respecter, entre autres, les traités internationaux sur la limitation des armements et en particulier les embargos et sanctions décrétés par le Conseil de sécurité de l'ONU. Ce code vise à prendre en compte également la situation interne du pays importateur (comptabilité publique, régime politique, niveau des dépenses militaires, risques de détournement) et son comportement à l'égard de la communauté internationale.

Les Nations unies se penchent aujourd'hui de plus en plus sur la question des armes conventionnelles légères, à partir d'une résolution du Conseil de sécurité de 2006, en vue de l'élaboration d'un traité international *ad hoc*. Les difficultés

sont bien réelles : problème de traçabilité de ces armes, trafics, comportement de certains États, multiplicité des crises dans diverses aires régionales. Comment contrôler les 100 millions d'AK-47 fabriqués dans quatorze États et circulant dans 82 territoires ? L'Afrique est l'une des zones du monde les plus préoccupantes pour ce qui est des armes légères.

Mais les intérêts économiques sont bien réels...

On peut remarquer tout d'abord que les statistiques indiquent des niveaux d'exportation très variables; on peut en retenir quelques ordres de grandeur : entre 2001 et 2004, les ventes d'armes conventionnelles ont représenté plus de 44 milliards de dollars (M\$) au Proche-Orient et au Moyen-Orient, 31 M\$ en Asie, un peu moins de 4 M\$ en Amérique latine et à peine 3 M\$ en Afrique.

Les ventes d'armes conventionnelles n'échappent ni à la logique des économies émergentes, ni à celle des zones d'instabilité ou de conflits.

En 2004, la Chine et l'Inde ont effectué les plus grandes dépenses d'achat avec respectivement 11,6 milliards de dollars (Md\$) et 8,5 Md\$. Entre 2001 et 2005, ce sont la Russie (31%), les États-Unis (30%) et la France (9%) qui ont été les principaux fournisseurs sur la scène internationale. La Russie effectue 43% de ses livraisons d'armes à destination de la Chine, alors que la réglementation européenne, émise par le Conseil de l'Union, interdit aux 27 États membres les ventes d'armes vers ce pays. Les exportations russes sont également très largement centrées sur une autre puissance émergente, l'Inde, qui représente 25% de ses ventes d'armes conventionnelles entre 2001 et 2005. Il est *de facto* difficile d'imaginer une régulation plus ferme, de la part du Conseil de sécurité, qui viserait à limiter l'équipement chinois et indien. Il est à noter enfin que les armes russes sont également vendues dans les zones fortement instables ou conflictuelles, au Soudan, en Éthiopie, en Irak, en Iran entre autres.

Aujourd'hui, la communauté internationale s'efforce de mettre en place des mécanismes de régulation et de transparence dans le commerce des armes. Cependant, les initiatives ne sont pas un frein à la compétition que se livrent les grandes puissances économiques, en particulier dans certaines régions du globe, même s'il convient de souligner la volonté de ne pas armer certains États particulièrement instables ou menaçants à l'égard de la sécurité internationale. La plus grande difficulté à surmonter concerne la vente des armes de petit calibre, qui sont à l'origine de la très grande majorité des victimes dans les conflits.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les théories monétaires

L'intégration économique de la monnaie oppose deux conceptions doctrinales de politique économique (la conception keynésienne et la conception néoclassique), quant à leurs incidences sur la sphère réelle et à leurs objectifs finaux.

Nature de la monnaie

D'un point de vue institutionnel, la monnaie constitue un moyen de paiement caractérisé par l'universalité : elle doit être acceptée par tous, au sein d'une communauté. Sa valeur est fondée sur la confiance qu'ont en elle ses porteurs. Sa sécurité est un devoir pour l'autorité monétaire. Si cette dernière ne l'assure plus, devient monnaie ce que tout le monde considère être monnaie (paquet de cigarettes américaines à Berlin en 1945, après l'effondrement du *deutschmark*). La monnaie est un bien spécifique, détenu en raison de ses fonctions d'**intermédiaire des échanges**, d'**unité de mesure** et d'**instrument de réserve**. Ces trois fonctions s'expliquent par une propriété essentielle de la monnaie : sa **liquidité**, permettant d'acquérir n'importe quel bien ou service. Toutefois, elle n'est réserve de valeur que si l'inflation ne ruine pas cette qualité fondamentale.

Monnaie-voile ou monnaie active ?

La monnaie exerce-t-elle une influence sur la production ? Il faut distinguer deux sphères de l'économie : la **sphère monétaire** dans laquelle sont fixés les prix et la **sphère réelle**, matérialisée par les biens. Deux doctrines s'opposent :

- dans une approche **dichotomique** (théorie néoclassique), les deux sphères sont indépendantes. La monnaie ne joue un rôle essentiel que dans la sphère monétaire. Elle détermine les prix selon la **théorie quantitative** : sous certaines conditions, le niveau général des prix est strictement proportionnel à la masse monétaire. Dans la sphère réelle, la monnaie n'est qu'un voile sur les échanges réels.

- Dans une approche **intégrationniste** (théorie keynésienne⁽¹⁾), sphère monétaire et sphère réelle coïncident. Il s'ensuit logiquement une conception active de la politique monétaire, qui combinée avec une politique budgétaire, est susceptible d'agir sur la conjoncture.

Offre et demande de monnaie

La **demande** de monnaie, selon l'**analyse néoclassique**, est motivée par des encaisses de transaction et de précaution, destinées à la consommation et à l'épargne. Pour Friedman⁽²⁾, fondateur de l'École monétariste qui a renouvelé

la pensée néoclassique, la demande de monnaie est une fonction **stable**, dépendante du revenu permanent, car les encaisses monétaires intègrent une dimension patrimoniale (actifs réels, financiers et humains).

La **vision keynésienne** ajoute une dimension spéculative à cette demande ; elle dépend aussi du taux d'intérêt. S'il est élevé, alors les agents répartiront leur portefeuille au profit de titres de placement. Mais s'il devient faible, alors ils thésauriseront davantage et placeront moins. Donc, pour Keynes, la demande de monnaie est **instable** et potentiellement élastique au rendement des titres (taux d'intérêt).

L'**offre** de monnaie, c'est-à-dire la quantité d'instruments monétaires en circulation, peut être endogène ou exogène. Elle est **exogène** (Friedman) lorsqu'elle est fixée par les banques commerciales et régulée par la Banque centrale.

Ainsi, les ménages et les entreprises n'exercent aucune influence sur la monnaie et la responsabilité de l'inflation incombe à la Banque centrale. Mais, de plus en plus de théoriciens considèrent que la quantité de monnaie est au moins partiellement **endogène**, les agents non bancaires exerçant une influence sur le marché quand ils se portent demandeurs de monnaie.

Sur tout marché, la rencontre de l'offre et de la demande conduit à un **équilibre**. Mais il se réalise de façon différente selon les théories :

- Pour Keynes, les variations du taux d'intérêt assurent l'équilibre du marché monétaire : elles peuvent relancer l'activité économique via l'investissement ou, au contraire, la freiner en cas de risque inflationniste.

- Pour Friedman, les variations du taux d'intérêt ne jouent aucun rôle. Tout accroissement de l'offre de monnaie provoque une inflation : les agents comprennent qu'ils ont été dupés par une illusion monétaire, ils révisent leurs anticipations du niveau d'inflation à la hausse et réévaluent leurs encaisses réelles à la baisse, sur la base des nouveaux prix relatifs. L'inflation abaisse alors leur pouvoir d'achat réel, sans résorber le chômage⁽³⁾.

Aujourd'hui, la politique keynésienne s'efface derrière la stratégie des banques centrales, qui privilégient la stabilité monétaire.

1. J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1939.

2. M. Friedman, *The role of Monetary Policy*, 1968.

3. Dilemme entre inflation et chômage révélé par la courbe de Phillips (cf. *Les Carnets du Temps* n° 44, février 2008).

Les dimensions non militaires de la stratégie

Après 1945, l'humanité entre dans une phase importante de transformation : la population mondiale augmente rapidement et de façon considérable tandis que la croissance économique devient exponentielle et offre aux populations un niveau de vie jamais atteint. Associées aux innovations techniques qui ont marqué le xx^e siècle, telles que le premier vol incontestable d'un plus lourd que l'air en 1903 ou le premier pas sur la Lune en 1969, ces évolutions ont considérablement modifié les structures politiques, sociales et culturelles des sociétés. La stratégie n'est pas restée à l'écart de cette grande transformation : les bouleversements politiques et techniques ont profondément altéré ses fondements, ses méthodes et sa mise en œuvre.

La stratégie traditionnelle s'intéressait en priorité, sinon exclusivement, aux opérations militaires dont le sujet central était l'étude des campagnes, les plans d'opérations, la réflexion sur la bataille et l'art du commandement sur le terrain. Et, même si l'extension des terrains d'action avait conduit à intégrer les opérations dans une stratégie plus vaste, celle-ci restait déterminée par sa **dimension militaire**.

Cette stratégie opérationnelle s'est largement fait supplanter par une stratégie globale impliquant de nouveaux moyens. L'historien Michael Howard a ainsi résumé⁽¹⁾, de manière expressive, les nouvelles dimensions de la stratégie :

- jusqu'au milieu du xix^e siècle, la stratégie était fondamentalement opérationnelle. C'était le talent du chef à concevoir et à conduire la manœuvre qui décidait de l'issue de la campagne ;

- au milieu du xix^e siècle, la stratégie opérationnelle se voit concurrencée par sa **dimension logistique**, qui s'avère décisive dans la guerre de Sécession : « *Fondamentalement, la victoire du Nord est le résultat, non des talents opérationnels de ses généraux, mais de sa capacité à transformer sa force humaine et industrielle, supérieure à celle du Sud, en armées que des chefs comme Grant furent capables, grâce au transport terrestre et fluvial, de déployer si puissamment que la dextérité opérationnelle de leurs adversaires en fut rendue presque inutile.* »⁽²⁾ ;

- cette capacité de mobilisation de l'ensemble des ressources de la nation repose sur l'attitude du peuple, qui doit accepter les contraintes très lourdes

qu'elle entraîne. La stratégie acquiert ainsi une troisième dimension, que Michael Howard appelle **dimension sociale** et qui conditionne la conduite du conflit pour peu que celui-ci se prolonge.

À la fin du XIX^e siècle, avec la multiplication des inventions, la **dimension technique**, qui était jusqu'alors secondaire, se met à croître en importance jusqu'à devenir décisive. Les innovations cesseront d'être le fait d'individus isolés et seront systématiquement recherchées. Si les chefs de la première guerre mondiale se montrent encore majoritairement sceptiques, ceux de la seconde seront beaucoup plus ouverts, permettant ainsi des progrès matériels spectaculaires et de plus en plus rapides. En ce qui concerne l'armement, l'aboutissement de ces perfectionnements est l'apparition, en 1945, de la bombe atomique qui permet le développement de la théorie de la dissuasion (stratégie nucléaire).

La distinction classique entre la paix et la guerre a alors cédé la place à un système dans lequel les deux notions se sont quelque peu brouillées, entraînant la continuité de la stratégie qui ne pouvait désormais être limitée au seul temps de guerre, ni à sa stricte dimension militaire.

Ainsi, alors que la guerre était nationale et industrielle au XIX^e siècle, elle devient idéologique et technique au XX^e. C'est de cette dernière combinaison que naît la guerre totale.

L'art du stratège s'est de plus en plus éloigné du champ de bataille pour mettre en œuvre des forces relevant des différentes dimensions. On parle désormais de stratégie globale, de grande stratégie ou encore de stratégie générale. Ces nouveaux concepts stratégiques mobilisent l'ensemble des ressources de l'État et toute l'énergie de la nation au service de la puissance. De plus, le glissement de la stratégie du champ militaire vers le champ politique a créé un stade dit opératif, propre aux états-majors, reliant les stades tactique et stratégique.

1. Michael Howard, « *The Forgotten Dimensions of Strategy* », dans son recueil, *The Causes of War*, Londres, Temple Smith, 1983.

2. Michael Howard, « *The Forgotten Dimensions of Strategy* », p. 103.

Kant : souveraineté et droit international

La philosophie de Kant (1724-1804) est une philosophie de la guerre et de la paix parce que c'est une philosophie juridique, fondée sur une philosophie morale. Selon Kant l'homme est spontanément égoïste, ce qui l'amène à nier la liberté d'autrui pour mieux imposer la sienne (état de nature).

En conséquence, le droit n'est rien d'autre que la contrainte de la loi substituée à celle des hommes. Bien que l'homme soit un être de besoins, d'instincts, de pulsions et de passions, bref un « être naturel », le droit est possible car ce même être est aussi raisonnable, et donc capable de penser ce qui est juste, dans un rapport de coexistence avec autrui :

« *Est juste, toute action qui permet ou dont la maxime permet à la liberté de l'arbitre de tout un chacun de coexister avec la liberté de tout autre suivant une loi universelle* » (*Métaphysique des mœurs* – première partie, Doctrine du droit).

Il s'ensuit que le développement complet des droits de l'homme doit aller des rapports naturels jusqu'au droit politique et, de là, jusqu'au droit cosmopolitique.

Il en résulte aussi qu'il existe des paix qui ne valent pas mieux que des guerres si le prix consenti pour les obtenir revient à échanger la liberté pour une sécurité illusoire. Or, la guerre, c'est l'état de nature, celui qui précède par hypothèse l'état de droit. La paix est, elle, l'achèvement du droit, en tant qu'il favorise, sans le garantir pour autant, le bonheur de chacun.

Cela nécessite que l'État de droit soit pourvu d'une constitution républicaine. En effet, selon Kant, la République est le mode de gouvernement qui permet de respecter, dans la mesure du possible, l'intérêt de l'État en même temps que la liberté du particulier, alors que le despotisme consiste dans une opposition anarchique de la liberté de l'individu et de l'intérêt de l'État.

« *Une constitution ayant pour but la plus grande liberté humaine d'après des lois qui permettraient à la liberté de chacun de pouvoir subsister de concert avec celle des autres. C'est là au moins une idée nécessaire, qui doit servir de fondement non seulement aux premiers plans que l'on esquisse d'une constitution politique, mais encore de toutes les lois.* » (*Critique de la raison pure pratique Œuvres philosophiques*, tome I).

Mais le thème le plus profond légué par Kant tient dans le rapport qu'il établit entre républicanisme et cosmopolitisme. Il y développe une réflexion très contemporaine sur les limites de la souveraineté nationale dans *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* (1784) ainsi que dans *Vers la paix perpétuelle* (1795).

Chez Kant, le droit des gens (c'est-à-dire le droit international), droit des États dans leurs rapports réciproques, se distingue du droit cosmopolitique (ou droit supranational). Le droit des gens est comparable à l'état de nature entre les hommes (cf. *Doctrine du droit*, § 53) qui n'est pas un état légal (cf. § 54 et conclusion).

Cette situation anormale fait surgir le droit cosmopolitique (cf. § 62).

La méchanceté naturelle des hommes a promu la contrainte comme critère du droit. Il n'y a donc pas de droit sans État. Or, les peuples sont encore plus méchants que les individus. Donc, la constitution d'un pouvoir supérieur et du droit cosmopolitique, qui se profile à un horizon indéterminé à l'époque de Kant, est une condition indispensable à l'établissement de relations légales entre les États dont la volonté seule ne peut rien produire de fiable (cf. *Vers la paix perpétuelle*).



DR

Emmanuel Kant

C'est par un congrès d'États que « peut être réalisée l'idée de mettre en place un droit public de peuples, permettant de trancher leurs différends de manière civile, pour ainsi dire par un procès, et non pas de manière barbare (à la façon sauvage) c'est-à-dire par la guerre » (*Métaphysique des mœurs*, tome II).

Ainsi, seule la mise de la guerre hors la loi et la recherche des conditions institutionnelles, sur le plan des instances internationales, obligerait les États à être des États de droit, c'est-à-dire des États républicains, dussent-ils, pour cela, reprendre la question de la souveraineté.

Il nous reste à nous demander si, comme le dit Kant, il faut espérer, au-delà des faits de l'histoire qui nous donnent encore l'exemple du contraire, l'avènement de ce droit cosmopolitique qui rendrait la guerre hors la loi.

Bibliographie

- Kant, *Œuvres philosophiques*, Gallimard-Pléiade, 3 vol.
- Kant, *Métaphysique des mœurs*, première partie, *Doctrine du droit*, introduction par Alexis Philonenko.
- A. Philonenko, *Essais sur la philosophie de la guerre*, Paris, Vrin, 1976.
- E. Weil, *Problèmes kantien*, Paris, Vrin, 1960.

Problèmes géopolitiques du Sahara

Plus vaste désert chaud du monde et divisant le continent africain d'est en ouest, le Sahara fait aujourd'hui l'objet de la vigilance internationale car cette région, riche de ses ressources énergétiques convoitées, est le siège de tensions compromettant l'équilibre régional.

Le Sahara, s'étend sur dix pays⁽¹⁾ et couvre une superficie de 11 millions de km². Cette région est peuplée de nomades, dont les *Touaregs* dits les « hommes bleus », les *Sahraouis* et les *Maures*. Elle est une zone tampon, frontière naturelle entre l'Afrique noire et le Maghreb et le siège de ressources naturelles encore peu exploitées.

Une zone difficilement contrôlable. De par sa taille, ce désert est très difficilement contrôlable, et les craintes américaines que cette région ne devienne le refuge des islamistes chassés d'Afghanistan les ont conduits à mettre en place en 2004 deux dispositifs. La « *Pan Sahel Initiative* » (PSI) et la « *Trans Sahara Counter Terrorism Initiative* » (TSCI) ont eu pour but de renforcer le dispositif militaire des pays limitrophes pour contrôler les frontières.

Des ressources naturelles. Cette stratégie américaine s'inscrit cependant dans une optique plus large d'implantation au cœur d'une région dont les ressources naturelles (fer, phosphate, or, pétrole) sont encore peu exploitées. En effet, l'exploitation des gisements pétroliers notamment, très profonds, est devenue économiquement viable avec l'augmentation du prix du baril et l'amélioration des techniques de forage. Le gouvernement américain cherche par ailleurs à s'investir sur le continent africain, jusqu'alors pré carré des Européens et notamment de la France.

Augmentation de la désertification et péril de l'eau. La désertification du Sahara met en péril économique les populations nomades, qui sont contraintes à la sédentarisation. Cette désertification n'est pas tant à mettre en rapport avec la pluviométrie qu'avec l'exploitation humaine des ressources, qui sont dégradées du fait de leur surexploitation. Une gestion régionale devrait constituer la solution à ces problèmes.

Les conflits du Sahara occidental, au nord du Niger et du Darfour. Le Sahara occidental, ancienne colonie espagnole, est revendiqué par le Maroc dès son indépendance en 1956 car toutes les constructions politiques marocaines depuis le Moyen Âge s'étendaient sur ce territoire.

Les premières oppositions sahraouies à Rabat n'étaient pas séparatistes mais pro-marxistes. C'est ensuite la récupération par la Libye puis l'Algérie du mouvement qui a ajouté à celui-ci la dimension séparatiste. Le Front Polisario, créé en 1976 par la Libye, cherche à fonder la République arabe sahraouie démocratique (RASD). La RASD est reconnue par l'Union africaine (alors Organisation de l'Union africaine) en 1982, ce qui amène le Maroc à quitter l'organisation. La RASD est, par ailleurs, soutenue dans sa volonté d'indépendance par l'Algérie, qui trouve là un pays satellite offrant une ouverture sur l'Atlantique pour exporter directement son pétrole, et compromettant de fait la construction de l'Union du Maghreb arabe.

En 1988, le Maroc et le Front Polisario acceptent un plan de l'ONU prévoyant un cessez-le-feu et un référendum d'autodétermination, qui n'aura jamais lieu. Aujourd'hui, tous les rapports sur la question, notamment celui du Collège de l'OTAN en novembre 2006, estiment que le Polisario est militairement défait et qu'il ne tient plus que par la volonté algérienne. En 2005, l'Algérie a même proposé au Maroc de partager avec elle le territoire du Sahara occidental, ce qui aurait balayé de fait le projet du Polisario.

En 2006, le Maroc décide de donner à ce qu'il considère comme son territoire une autonomie interne, plan refusé par le Front Polisario, car cette solution ne comporte pas l'indépendance. En 2007, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte la résolution 1754 qui engage les parties à négocier en vue de parvenir à une solution qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Par ailleurs, les conflits du nord du Niger et du Darfour traduisent les difficultés économiques des populations à vivre dans le désert et créent des tensions nationales et régionales ; les sommes investies dans la lutte armée le sont au détriment de secteurs comme l'éducation ou la santé et ces conflits frontaliers exacerbent les tensions nationalistes.

Les problèmes, auxquels toute la région du Sahara est confrontée, ont donc des incidences sur la stabilité du continent africain tout entier, ce qui explique le regain d'intérêt des puissances occidentales, sensibles par ailleurs à la richesse des ressources naturelles.

1. Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Soudan, Tchad, Niger, Mali et Mauritanie.

Sous la haute direction de monsieur Aymeric Chauprade, professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.

Les conflits de l'entre-deux-guerres et la puissance aérienne

À l'issue de la première guerre mondiale, la puissance aérienne s'impose comme un moyen de combat à part entière, tant par son rôle dans les domaines tactique et stratégique, que par les seuils de production atteints au sein de l'industrie aéronautique.

Les conflits qui, avant la seconde guerre mondiale, embrasent certains endroits de la planète – la Chine, l'Abyssinie (nom donné à l'époque à l'Éthiopie) ou l'Espagne – permettent de confirmer dans la pratique les potentialités de l'arme aérienne et d'en affiner les doctrines d'emploi. Les enseignements qui en sont tirés orientent la construction des flottes aériennes destinées à s'affronter de 1939 à 1945.

L'*Air Control* ou la police des colonies

Si l'aviation est utilisée de façon assez intensive pendant les années vingt, son rôle se borne à intervenir dans des conflits de basse intensité, voire des missions de maintien dites de police, qui n'impliquent pas d'opérations de grande envergure. En Irak, en Palestine, dans le Somaliland⁽¹⁾, la *Royal Air Force* déploie des unités aériennes qui assurent le maintien de l'ordre à moindres frais, évitant au Royaume-Uni d'engager des moyens terrestres importants, dans le cadre d'une doctrine nommée *Air Control*. La France emploie des méthodes similaires

dans ses mandats du Levant (Syrie et Liban) où les tribus druzes⁽²⁾ contestent son autorité. Mais son engagement au Maroc, où l'insurrection rifaine se développe dès le milieu des années vingt, est plus important. Les escadrilles jouent un rôle psychologique éminent, en inspirant, par leur simple présence dans le ciel, la crainte dans le camp adverse.



DR

Bombardiers en piqué allemands *Ju-87 Stuka* aux couleurs de la Légion Condor pendant la guerre civile espagnole.

La campagne d'Abyssinie et la guerre sino-japonaise

À mi-chemin entre une campagne coloniale et une opération aérienne moderne, la conquête de l'Abyssinie par l'Italie fasciste, en 1935-1936, est le premier grand conflit de l'entre-deux-guerres où des moyens aériens considérables sont engagés, (près de 450 appareils italiens). Ayant acquis la supériorité aérienne avec une facilité due à la vétusté et aux effectifs presque inexistants de l'avia-

tion abyssine, les forces aériennes de Mussolini appuient de leur feu l'avance des unités terrestres et emploient, innovation importante, le transport aérien sur une vaste échelle. Les bombardements de terreur programmés sur les cités ennemies sont contrariés par une pression et une condamnation internationales, entre autres, parce que les Italiens utilisent à diverses reprises des gaz de combat largués par la voie des airs.

La Chine, agressée par les Japonais dès 1937, est, elle aussi, le théâtre d'une lutte soutenue pour la maîtrise de l'air. L'aviation nipponne (500 appareils) se mesure avec succès aux forces aériennes disparates de Tchang Kai-Chek (100 avions). Elle s'applique à semer la terreur en bombardant régulièrement certaines grandes villes de l'adversaire, telles que Canton ou Shanghai (1938), sans toutefois avoir raison du moral de la population, comme les théories développées par Douhet auraient pu le laisser penser.

La guerre d'Espagne

La guerre d'Espagne, consécutive à l'insurrection nationaliste contre le gouvernement républicain socialiste, est sans contestation le conflit de ces vingt années qui reflète le mieux ce que sera la seconde guerre mondiale dans le domaine aérien. Au mépris des conventions internationales, l'Allemagne et l'Italie appuient le général Franco avec des moyens aériens considérables. De leur côté, les Soviétiques apportent leur soutien aux républicains, également aidés sur le plan logistique par la France du Front populaire.

Dans une lutte dure et cruelle qui met en œuvre des facteurs idéologiques, les deux camps testent leurs capacités aériennes, qui serviront pendant la seconde guerre mondiale. Les nationalistes mettent en place, grâce à leurs alliés de l'Axe, le premier pont aérien de l'histoire, qui leur permet de transporter des troupes entre le Maroc et la péninsule ibérique. L'aviation tactique, composée des célèbres *Stuka*, intervient avec efficacité sur le champ de bataille, renversant parfois la situation comme à Guadalajara, en mars 1937. Les chasseurs nationalistes et républicains s'y affrontent dans de grandes batailles pour la supériorité aérienne. Enfin, Allemands et Italiens ont recours aux bombardements terroristes (Guernica, Madrid et Barcelone).

Banc d'essai de la seconde guerre mondiale, la guerre d'Espagne l'est sans aucun doute. Elle porte aussi un premier rude coup à la doctrine de Douhet, en laissant entrevoir que les bombardements sur les populations civiles, si cruels qu'ils soient, n'aboutissent pas, tout comme en Chine, à l'effondrement moral escompté.

1. Nom de la Somalie lorsqu'elle fut sous protectorat anglais.

2. Population du Proche-Orient qui pratique une religion issue du chiisme ismaélien des Fatimides.

Les grands principes budgétaires

La présentation du budget de l'État doit respecter, depuis le XIX^e siècle, quatre grands principes (annualité, unité, universalité, spécialité). La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 y ajoute expressément le principe de sincérité. Au nom des droits reconnus par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ces principes, emboîtés les uns dans les autres, doivent permettre au Parlement d'appréhender les dépenses qu'il autorise, d'identifier la charge qui pèse sur les citoyens et de contrôler le respect de ses autorisations.

Le **principe d'annualité** signifie que les lois de finances votées chaque année par le Parlement déterminent le montant des ressources et des charges de l'État pour l'exercice : ainsi les crédits ouverts une année ne peuvent être utilisés que pour les dépenses engagées cette année-là. Pour autant, la politique budgétaire ne peut se concevoir à court terme. Certaines dépenses, en particulier les investissements, sont par nature pluriannuelles. En outre, le strict respect de l'annualité provoquerait des gaspillages en imposant de dépenser coûte que coûte en fin d'année tous les crédits résiduels pour ne pas les perdre. Aussi, l'application du principe d'annualité est-elle assouplie par divers aménagements comme la possibilité de reporter les autorisations d'engagement disponibles (et, dans certains cas précis, les crédits de paiement) ou la modification des dotations par décret d'avance, en cas d'urgence.

Selon le **principe d'unité**, le budget de l'État doit être contenu dans un document unique décrivant toutes les recettes et toutes les dépenses afin d'en offrir aux parlementaires une bonne lisibilité et d'en faire apparaître l'équilibre ou le déficit. En fait, si la loi de finances constitue bien un document unique, elle comprend plusieurs séries de comptes distincts. Les services ayant une activité commerciale ou industrielle bénéficient de règles budgétaires plus souples, avant d'être parfois débudgétisés, lorsqu'un statut autonome distinct de celui de l'État leur est conféré. Dans la même logique, la nécessité de renforcer la visibilité que doit avoir le Parlement a conduit à créer, en 1996, les lois de financement de la sécurité sociale, pour tenir compte de la croissante implication de l'État dans le financement des régimes sociaux.

Le **principe d'universalité**, selon lequel le budget doit rassembler en une seule masse l'ensemble des recettes et imputer sur cette masse l'ensemble

des dépenses, s'analyse en deux règles complémentaires : d'une part, la compensation des dépenses et des recettes est interdite pour empêcher la dissimulation de certaines charges (par exemple, le prix d'achat d'un matériel neuf ne peut être diminué par le fruit de la vente du matériel ancien) ; d'autre part, l'affectation d'une recette donnée à une dépense déterminée n'est pas autorisée, à l'exception de certaines dérogations résultant principalement de la nature des activités de l'État (notamment lorsqu'elles ont un caractère industriel ou commercial).

Le **principe de spécialité** vise quant à lui à permettre une gestion rationnelle et un contrôle efficace des dépenses : les crédits sont classés dans une nomenclature soigneusement définie et ne peuvent être employés que dans la subdivision où ils sont inscrits. Si le principe reste le même, la LOLF a cependant apporté de profondes modifications. En effet, les crédits qui étaient suivis par chapitres, c'est-à-dire par nature de dépense, sont désormais spécialisés par programmes, donc par destination. Sachant qu'un programme regroupe un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère, que des objectifs précis sont associés à ce programme et que les résultats obtenus sont évalués, on voit que le Parlement a l'ambition de faire passer l'État d'une logique de moyens à une logique de performance.

Enfin, en énonçant que « *les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'État* », principe inspiré du droit comptable privé, la LOLF signifie que le budget de l'État doit être le plus exhaustif, cohérent et exact possible, compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler. Cette exigence de sincérité vise à exclure les artifices de présentation et à permettre une évaluation effective des résultats malgré les difficultés inhérentes à toute prévision.

L'objectif des principes budgétaires est donc de permettre au Parlement de jouer le rôle auquel l'appelle la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au travers du vote et du contrôle effectif de l'exécution des lois de finances par le Gouvernement, tout en octroyant à ce dernier une indispensable souplesse d'action. Il n'est pas toujours atteint ; là réside l'un des défis de la LOLF.

La biodiversité⁽¹⁾

La conservation de la biodiversité est devenue un motif de préoccupation mondiale. L'homme doit approfondir sa connaissance de l'environnement et avoir conscience de l'importance d'en préserver l'équilibre écologique. Cette approche apparaît de plus en plus primordiale à une évolution durable de l'humanité.

Au cours des dernières décennies, une **érosion de la biodiversité** a été observée et la plupart des biologistes s'accorde sur les données suivantes : depuis le début de l'ère industrielle, 23% des espèces de mammifères sont devenues espèces menacées (avec 110 espèces éteintes soit 2,5%), 12% des espèces d'oiseaux (avec 103 espèces éteintes soit 1%), 25% des conifères, de même que 32% des amphibiens sont menacés d'extinction. Il y a plusieurs prévisions mais ce qu'on peut dire, c'est que si entre 1800 et 2000, environ 2 000 espèces se sont éteintes, ce nombre pourrait atteindre 6 000 d'ici 2040. De plus, ce n'est pas tant le nombre d'espèces éteintes qui est un signe de l'influence de l'homme sur la biodiversité mais surtout la vitesse d'extinction qui est plus rapide que lors d'autres phénomènes d'extinctions qu'il y a eu au cours de l'Histoire de la planète.

L'absence de droit de propriété et de règles d'accès aux ressources provoque une **utilisation anarchique** de la nature. De nouveaux modes d'utilisation des ressources permettent d'avoir une incidence moins négative sur celles-ci (énergie propre, engrais biologiques, recyclage) et de concilier le maintien de notre mode de vie avec la limitation de l'érosion de la biodiversité, ce qui permettrait de maintenir les services écologiques liés à cette biodiversité et indispensables au développement des activités humaines.

Cette mise en valeur a fait prendre conscience à la communauté internationale du danger que représente la disparition des ressources liées à la biodiversité. Il faut bien voir cependant qu'il est réducteur de limiter l'importance de la biodiversité aux seuls aspects économiques. De plus, l'évaluation économique de la biodiversité est irréalisable : comment évaluer par exemple le bénéfice des vies qui pourraient être sauvées par la découverte d'un nouveau médicament ?

En 1992, à Rio de Janeiro, sous l'égide de l'ONU, 179 États ont adopté la **Convention sur la diversité biologique (CDB)**. À travers ce texte, les signataires

reconnaissent le monde du vivant comme fondement du développement durable. Cette convention fixe trois objectifs : la conservation des différentes formes de vie ; l'utilisation durable de ses composantes pour ne pas mettre en péril les capacités de renouvellement des milieux naturels ; l'accès aux ressources génétiques et le partage juste des bénéfices découlant de leur utilisation. Les objectifs de Rio ont irrigué les politiques publiques, tant sur le plan national qu'international, en cherchant à intégrer la dimension de « bien public global » de la biodiversité. Mais la CDB n'est pas contraignante pour les États : les évolutions sont lentes mais les tendances restent défavorables. Ce constat n'est d'ailleurs pas valable seulement en France : au sommet du développement durable de Johannesburg, en août 2002, la communauté internationale a de nouveau sonné l'alarme et fixé l'objectif vital de ralentir la perte de biodiversité d'ici à 2010. L'Union européenne, plus ambitieuse, espère avoir stoppé cette érosion à la même échéance.

Le développement durable est indissociable de la préservation de la biodiversité, parce que l'essentiel de ce développement se fonde sur les multiples « biens et services » que la nature fournit aux sociétés humaines (aliments, matériaux de construction, énergie, purification de l'eau et de l'air, décomposition des déchets...). Pour 1,75 million d'espèces recensées, les estimations sur leur nombre véritable vont de 5 à plus de 30 millions : autant de sources potentielles médicinales... à condition que cette richesse soit préservée autant que valorisée dans des domaines aussi variés que la protection de la nature, l'industrie, l'agriculture, ou encore les politiques d'aménagement du territoire.

La biodiversité touche aussi la diversité des cultures. Elle s'exprime, par exemple, dans la diversité des terroirs, des variétés animales et végétales, ou encore des micro-organismes que les sociétés humaines utilisent. La biodiversité est donc intimement **liée au développement humain**. C'est pourquoi l'homme doit maîtriser l'impact de son évolution en prenant conscience de l'enjeu dont relève la sauvegarde d'un équilibre écologique naturel, à savoir la sauvegarde de l'humanité.

1. La diversité biologique, ou biodiversité, désigne l'ensemble des formes de vie sur Terre et s'exprime à plusieurs niveaux : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Elle est aujourd'hui le fruit des processus naturels qui ont œuvré durant des milliards d'années.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Sergent-chef Stéphane Lanzeray
rédacteur au CESA

Humanisme et Renaissance

Les stoïciens de l'Antiquité percevaient l'Histoire comme une succession de périodes de dégénérescence et de régénération. De cela provient l'idée de renaissance. Beaucoup de lettrés italiens du *Quattrocento* pensaient que les hommes avaient connu un âge d'or de civilisation pendant l'Antiquité dont le bénéfice avait disparu au Moyen Âge, âge intermédiaire. Ils reprochaient à cette époque de ténèbres l'oubli des modèles antiques, sa grossièreté, la maladresse de ses langages artistique et littéraire et se proposaient de rétablir un nouvel âge d'or.

Les promoteurs de cette restauration culturelle créatrice, partie d'Italie au xv^e pour se diffuser dans toute l'Europe au cours du xvi^e siècle, se considéraient comme des humanistes, terme forgé par la langue estudiantine. Ils étaient, au sens strict, ceux qui enseignaient ou qui étudiaient les humanités, ensemble de matières comprenant la grammaire, la rhétorique et la poésie, l'histoire et la philosophie morale. Le terme désigna, par extension, ceux qui s'adonnaient aux belles lettres et à leur restauration.

Les humanistes poursuivaient le but de mettre en mouvement, tout en respectant la tradition chrétienne, une redécouverte de l'Antiquité par l'étude et la pratique des langues classiques, par la connaissance approfondie des auteurs latins et grecs, lesquels fournissaient des modèles qui ne pouvaient être dépassés. Les humanistes étaient attachés à l'élégance du style contre les obscurités du « style barbare » et à la clarté du raisonnement. Ils étaient philologues, cherchaient à établir, à partir de textes antiques, des éditions rigoureuses et des traductions commentées. Pour ce faire, ils étaient à la quête des meilleurs manuscrits.

La pensée humaniste place aussi l'homme au cœur de sa réflexion. L'intérêt pour lui n'est pas propre à la Renaissance, mais sa perception, elle, est nouvelle. Pour les humanistes, la dignité d'être humain n'est pas donnée par la naissance, elle se conquiert. L'éducation doit permettre de développer sereinement les possibilités naturelles de l'homme durant toute sa vie, « un esprit sain dans un corps sain ». L'anthropocentrisme humaniste se diffuse auprès des savants, ingénieurs et artistes du temps. L'homme, fait à « l'image de Dieu », comporte une part de cette perfection, y compris dans son aspect charnel. C'est l'une des significations de *La Création d'Adam* de Michel-Ange, scène centrale de la voûte de la chapelle Sixtine à Rome. Pour le chirurgien Vésale, le corps humain est semblable à une merveilleuse mécanique. Il en fait la description dans son fameux ouvrage d'anatomie *De humani corporis*



L'Homme de Vitruve, réalisé par Léonard de Vinci, d'après le traité de Marcus Vitruvius (I^{er} siècle avant J.-C.), De architectura, qui magnifie le rôle du nombre d'or ou divine proportion.

fabrica (1543). Il existerait même un rapport géométrique qui assurerait à la forme humaine une configuration idéale, comme le reflète un célèbre dessin de Vinci réalisé pour un traité d'architecture représentant un homme dont les postures s'inscrivent dans un cercle et un carré. Le corps humain devient une référence de mesure idéale.

Les humanistes avaient conscience d'œuvrer pour l'utilité commune selon des intérêts identiques et constituaient une République des lettres. Ils se rencontraient rarement même s'ils voyageaient beaucoup et échangeaient des lettres en latin épuré, langue internationale, sources de réflexion et d'échanges intellectuels, de confrontation des savoirs.

La diffusion de l'esprit humaniste s'est surtout faite par l'intermédiaire du livre, grande nouveauté du temps, suscitant à la fois l'intérêt le plus grand mais aussi des attitudes de suspicion et de rejet. Source de connaissances renouvelées, le livre pouvait remplir un rôle de premier plan dans le travail de rénovation des humanistes et devenir un outil pour changer l'homme. Cependant le livre servait aussi bien les idéaux des humanistes que ceux de leurs adversaires. Si les humanistes œuvraient pour une épuration des savoirs, ils déploraient aussi le fait que le livre puisse contribuer à transmettre des textes « corrompus » que l'on appréciait encore à la Renaissance.

Les humanistes et les artistes de la Renaissance entreprirent de construire sur de nouvelles bases leur culture de l'homme. Elle fut enrichie par la prise de conscience du pluralisme de l'humanité, à l'époque des grandes découvertes. Cependant, le lecteur gardera à l'esprit que cette culture de l'optimisme, chère à cette minorité pétrie d'humanisme, fut loin d'être partagée et répandue. Le tournant du xv^e au xvi^e siècle fut surtout marqué par une peur collective de la fin des temps et par un pessimisme foncier auquel n'échappa pas la réflexion sur la nature profonde de l'homme, attitude ouvrant sur le temps des Réformes.

Le pouvoir

Toute entreprise humaine fondée sur la coopération exige l'exercice d'un pouvoir. La poursuite du bien commun place le pouvoir au cœur du politique et de la politique. Le pouvoir connaît trois modes : la puissance, l'autorité et la direction. Un régime politique est une certaine combinaison de ces trois modes.

Les objectifs humains exigent la coopération de plusieurs acteurs. Pour l'obtenir, il faut recourir à du pouvoir, par l'entremise duquel certains émettent des ordres et d'autres s'y plient en obéissant. Le pouvoir est une tension entre volontés humaines libres, susceptibles d'obéissance ou non. Dès lors, une relation de pouvoir met en œuvre quatre éléments liés : la volonté d'un acteur A, qui émet un ordre et tient à ce qu'il soit suivi ; la volonté d'un acteur B, qui accepte de la conformer à celle de A ; la désobéissance potentielle de B, car, s'il en était prévenu absolument, ce ne serait plus une relation de pouvoir mais un simple mécanisme ; la conséquence entraînée par la désobéissance actuelle de B. L'élément décisif est le second, car, si B refuse d'obéir, la relation ne s'établit pas. Or l'obéissance humaine peut recourir à trois ressorts : la peur, l'admiration ou le calcul. Ils définissent trois modes radicalement différents du pouvoir.

Un premier mode est la **puissance**. B obéit, parce qu'il a **peur**. Il a peur pour sa vie, pour ses biens, pour les siens, pour son avenir, pour sa carrière, pour quelque chose à quoi il tient. Il est placé devant une alternative exclusive : ou bien il obéit ou bien il perd ce à quoi il tient. L'alternative suppose que A détienne un moyen qui lui permette de laisser à B ce à quoi il tient ou de le lui retirer. La situation la plus pure est celle où A peut recourir à la violence et tuer B, s'il n'obéit pas. Mais B peut, puisqu'il est libre, cesser à tout moment d'avoir peur et décider de ne plus obéir à A. Comme la relation repose sur le recours à la violence, la révolte de B contre A donne lieu à une lutte à mort. Elle peut connaître deux issues seulement : la mort de B et la perpétuation du pouvoir de A ou la mort de A et la libération de B. Réduit à une épure – susceptible d'une infinité de transcriptions moins extrêmes –, la puissance combine la violence, la peur, la révolte et la lutte à mort.

Un deuxième mode est l'**autorité**. B obéit, parce qu'il admire A et le respecte. Ce ressort de l'obéissance exige, pour devenir effectif, l'introduction d'un principe supérieur, Dieu, le Ciel, les dieux, la Loi cosmique, la Classe, la Vérité, toute entité bénéficiant d'un statut absolu et capable de convertir à soi un acteur libre par la seule raison qu'elle est absolue. Aux yeux de B, A est un **vicaire** de ce principe supérieur et de cette entité absolue. Il obéit foncièrement au principe et médiatement à son représentant A. A bénéficie d'un **charisme**, qui emporte l'adhésion obéissante de B. Mais B peut à tout moment entrer en dissentiment, soit qu'il ne reconnaisse plus la supériorité du principe soit qu'il conteste le vicariat de A et ses titres à le revendiquer. Si B est seul ou très minoritaire, il est chassé de la communauté des fidèles. Sinon, celle-ci éclate ou se dissout. L'autorité repose sur une confiance partagée, un charisme, la désillusion possible et l'expulsion ou la dissolution.

Le dernier mode du pouvoir est la **direction**. B se résout à obéir par un **calcul**. Placé devant une entreprise, il constate qu'il ne pourra jamais la conduire au succès, s'il ne s'associe pas à d'autres et si les associés ne se plient pas aux ordres énoncés par des compétents au service de l'entreprise. A est compétent au regard de ce qui est exigé, pour que l'entreprise réussisse. Sa **compétence** a, d'un côté, un contenu objectif défini par la nature de l'entreprise, qu'elle soit politique, scientifique, économique, religieuse ou sportive, et, de l'autre, une dimension subjective, car elle n'existe que reconnue comme telle par B. Ce sont les obéissants qui décident de la compétence des dirigeants, à leurs risques et périls. La désobéissance de B consiste dans une ruse, par laquelle il calcule que son bénéfice sera majoré, s'il laisse ses associés assumer les coûts de l'entreprise et s'en abstient lui-même. La désobéissance est une tricherie. Elle est suivie par l'éjection de B, s'il est seul ou minoritaire, et par la ruine de l'entreprise, si les tricheurs l'emportent. La direction repose ainsi sur la compétence appréciée par un calcul et sur le risque de la tricherie et de la faillite.

Les relations de pouvoir sont indispensables au succès de toute entreprise collective. La politique spécialise une sphère publique dans la recherche commune du bien commun. Pour aboutir, celle-ci exige le recours à des relations de pouvoir entre les acteurs politiques. Un régime politique est défini par la manière dont il combine la puissance, l'autorité et la direction.

Camus – L'Homme révolté

« Pour être, l'homme doit se révolter, mais sa révolte doit respecter la limite qu'elle découvre en elle-même et où les hommes, en se rejoignant, commencent d'être [...] Je me révolte, donc nous sommes ».

L'Homme révolté n'est pas seulement une méditation sur la révolte, métaphysique ou historique, ou encore sur la fonction de l'art. C'est aussi une réflexion sur la communauté humaine qui, dans le souci de la justice présente, ne doit rien sacrifier aux idéologies qui promettent un bien futur, toujours repoussé vers un avenir plus lointain.

Essai publié en 1951, *L'Homme révolté* poursuit la réflexion sur le thème de la révolte, ébauchée dans *La Peste*, récit allégorique du mal sous toutes ses formes où l'épidémie confronte l'homme face à lui-même, l'incitant soit au renoncement, soit à la révolte.



Albert Camus

« *Qu'est-ce qu'un homme révolté ? Un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas* » : la révolte naît donc spontanément dès que l'humain se sent nié ou opprimé. C'est ce que Camus nomme la **révolte métaphysique**, qui « *est le mouvement par lequel un homme se dresse contre sa condition et la création tout entière* ». De Prométhée à Sade, de Nietzsche à Hegel ou Marx, de Lautréamont à Rimbaud en passant par Baudelaire, Camus dresse le portrait de ces « révoltés » dont les **surréalistes** se revendiquent les « *spécialistes* » car ils cultivent l'**absurde**, c'est-à-dire, la « *révolte absolue* ».

À la publication de cet ouvrage, Camus s'est d'ailleurs attiré les foudres d'André Breton, fondateur et principal théoricien du surréalisme, qui n'a pas apprécié les propos sur Lautréamont et Rimbaud.

Ces considérations amènent Camus à disserter sur la **dimension historique** de la révolte : « *Dans la révolte historique, nous retrouvons [...] tous les thèmes de la révolte métaphysique* ». La révolte historique, qui enfante la révolution, est la suite logique de la révolte métaphysique. Par l'illustration de la révolte de Spartacus, les régicides, ou encore les déicides que l'homme a pu commettre, Camus démontre que la révolte n'est pas un principe abstrait mais l'action nécessairement limitée d'un individu. Cependant, un homme peut-il tuer pour le bien futur de l'humanité ? Ce débat est au cœur de cet ouvrage.

Par ailleurs, l'auteur revient sur la condition de **l'art** qui « *nous ramène ainsi aux origines de la révolte dans la mesure où il tente de donner sa forme à une valeur qui fuit dans le devenir perpétuel, mais que l'artiste pressent et veut ravir à l'histoire.* » Camus s'éloigne ici d'une esthétique qui correspondait à la période de l'absurde, où l'œuvre d'art avait pour fonction de fixer la conscience sur un monde mécanique dénué de sens. « *En art, la révolte s'achève et se perpétue dans la vraie création, non dans la critique ou le commentaire* ».

L'homme n'existe donc que par sa révolte, qui peut prendre mille formes : philosophique, historique, politique, poétique... Pourtant, au cœur du xx^e siècle, le monde reste menaçant et l'homme inquiet : « *Les théocraties totalitaires du xx^e siècle, la terreur d'État sont ainsi annoncées. [...] Les nouveaux seigneurs et les grands inquisiteurs règnent aujourd'hui, utilisant la révolte des opprimés, sur une partie de notre histoire* ».

La publication de cet essai suscita la polémique car Camus y dresse le constat des manifestations de la révolte à travers l'histoire des hommes et des idées. De la Révolution française aux goulags soviétiques, la révolte semble conduire trop souvent au crime d'État, justifiant le meurtre au profit de la raison révolutionnaire. « *Ce n'est pas la révolte ni sa noblesse qui rayonnent aujourd'hui sur le monde, mais le nihilisme* ». Dans un monde sans Dieu et dépourvu de sens, l'être humain est destiné à porter la souffrance de l'humanité comme un fardeau. Au nom de sa propre identité, l'homme s'oppose à l'absurde. « *La révolte ne demande pas la vie, mais les raisons de la vie* ». Chacun réalise qu'il n'est pas seul avec son destin et s'identifiant aux autres, il leur devient **solidaire** dans la révolte contre l'absurdité de la vie. Cette dernière, l'impuissance de l'intelligence humaine devant les événements tragiques du monde et le caractère inéluctable de la mort, engendrent un **nihilisme** qu'il faut surmonter.

Avec une audace qui doit être replacée dans le contexte de l'époque, Camus aborde de front les horreurs du xx^e siècle et l'imposture stalinienne. Les **existentialistes**, au premier rang desquels Jean-Paul Sartre, n'ont pas toléré une telle remise en question du communisme, se méprenant sur les intentions de Camus qui tire les enseignements de la mise en pratique de certains idéaux.

Capitaine Conan de Bertrand Tavernier (France, 1996, 2 h 10)

« Et là, dans cette nuit qu'aucun rayon n'étoile,
L'âme, en un repli sombre où tout semble finir,
Sent quelque chose encor palpiter sous un voile...
C'est toi qui dors dans l'ombre, ô sacré souvenir ! » Victor Hugo

Adapté du roman éponyme de Roger Verceel, *Capitaine Conan* propose une fresque sur le quotidien des « poilus ». Bertrand Tavernier brosse un portrait réaliste de ces hommes traumatisés par des combats qui font ressortir leurs instincts les plus primitifs, tout en dénonçant l'utilisation qui fut faite par l'armée française de la barbarie.

Après *La Vie et rien d'autre*⁽²⁾, Bertrand Tavernier choisit un angle original pour évoquer la première guerre mondiale. Alors que l'armistice est signé en France, l'armée d'Orient reste mobilisée pour contrer les attaques de la Russie révolutionnaire. Le lieutenant Conan, qui commande dans les Balkans un groupe de combat composé de repris de justice, est en première ligne où il mène une série d'attaques victorieuses. Après la bataille, les hommes de Conan s'ennuient et leurs mauvais penchants, exacerbés par la guerre, reprennent le dessus. Ils commettent les pires atrocités dans la ville où ils sont cantonnés. Dénoncés, ils doivent rendre des comptes à l'armée qui décide de les juger. Conan, promu capitaine, prend leur défense car, selon lui, leurs actes héroïques pendant la guerre sont un sauf-conduit pour les absoudre.

Tout au long de ce film, la caméra s'attarde autour de scènes de vie *a priori* banales et nous laisse découvrir cette communauté d'hommes bigarrée : des officiers ou des soldats en mal du pays. Le réalisateur plonge le spectateur au plus près du quotidien des hommes bouleversés par la guerre : il scrute au fond de leur regard la douleur, la crainte ou la folie. Conan, négligé et trivial, multiplie les actes de bravoure, ses yeux pétillent, il s'épanouit au combat au milieu de ses compagnons, qu'il considère comme sa famille. Dans cette paix revenue, la vie lui semble fade et triste, comme une petite mort. Le lieutenant Norbert un jeune professeur de lettres, impeccable et calme, incarne la bonne conscience et la justice. Procureur dans le procès des hommes de Conan, il sait que le temps des tranchées est terminé et que la loi doit s'appliquer, même aux héros. Sa voix et son attitude trahissent la volonté de maîtriser ses émotions, de ne pas laisser paraître ses blessures secrètes, qui sans doute le hantent.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.
2.. Dans ce film, critique acerbe des ravages de la guerre, une jeune femme part à la recherche de son mari porté disparu au front. Pendant cette quête elle croise un officier qui recense tous les soldats disparus. De cette rencontre va naître une idylle platonique.

Pourquoi la biodiversité est-elle en perte de vitesse ?

Au cours des dernières décennies, une érosion de la biodiversité a été observée et la plupart des biologistes s'accordent sur les données suivantes : depuis le début de l'ère industrielle, 23% des espèces de mammifères sont devenues espèces menacées (avec 110 espèces éteintes soit 2,5%), 12% des espèces d'oiseaux (avec 103 espèces éteintes soit 1%), 25% des conifères, de même que 32% des amphibiens sont menacé d'extinction.

Il y a plusieurs prévisions mais ce qu'on peut dire, c'est que si entre 1800 et 2000, environ 2 000 espèces se sont éteintes, ce nombre pourrait atteindre 6 000 d'ici 2040. De plus, ce n'est pas tant le nombre d'espèces éteintes qui est un signe de l'impact de l'Homme sur la biodiversité mais surtout la vitesse d'extinction qui plus rapide que lors d'autres phénomènes d'extinctions qu'il y a eu au cours de l'Histoire de la planète.

Les causes biologiques de perte de biodiversité sont dans l'ordre :

- en tout premier lieu la destruction (et la fragmentation) des habitats. Cette destruction est causée par de nombreuses activités humaines : mauvaise gestion des ressources (déforestation, destruction des marais, agriculture intensive, constructions de routes, de villes, surexploitation des nappes phréatiques etc.), pollution (épandement massif d'engrais, pollution atmosphérique, etc.).

- La deuxième cause est, selon les sources, soit la sur-exploitation des espèces (sur-pêche, extraction d'espèces de leur milieu, etc), soit les invasions, et non les « introductions » biologiques (les espèces introduites peuvent devenir invasives mais ne le sont pas toutes). De plus, l'exemple cité, celui des lapins en Australie, est vu sous l'angle économique, ce qui est réducteur dans un texte sur la biodiversité. Il conviendrait davantage d'envisager le fait que cette invasion biologique peut causer l'extinction d'espèces locales par hyperprédation, et donc une perte de biodiversité.

Quant à la standardisation des écosystèmes, c'est une conséquence de la destruction des habitats, de la surexploitation des espèces et des invasions biologiques.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

La femme, cousine du fenouil !

Votre serviteur n'est pas atteint de la plume folle. Loin d'être une hérésie, le cousinage est né de leur étymologie commune. En effet, ces deux termes sont issus de la racine indo-européenne DHE- « sucer, téter ».

D'un côté, le mot **femme** est issu du latin *femina*, forme passive qui signifie « qui est sucé, qui allaite ». En latin, *femina* désigne originellement la « femelle d'un animal », tandis que *mulier* désigne l'être humain de sexe féminin et *uxor* l'épouse. Trois termes donc pour trois sens différents. Le français pour sa part a fait le choix de donner au terme « femme » les différents sens dès le x^e siècle, sans descendance pour *mulier* ni pour *uxor*.

De l'autre, le fenouil est l'aboutissement du latin *fenuchum* ou *feniculum*, dérivé de *fenum* « produit de pré » et désigne une plante à goût anisé. Son nom est dû à l'odeur qu'il développe après avoir été coupé et séché.

Toutefois le lien est aussi médicinal car chez les Anciens, il était dit que le fenouil était fort utile à la femme pour la montée de lait.

Alors, inutile d'en faire un foin. L'hérésie cède devant l'étymologie.

« Il y a aussi un fenouil sauvage [...] Pris en quantité médiocre, il fait revenir le lait qui s'est perdu. » Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre XX, chap. XLVI.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.